



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 avril 2018

DÉLIBÉRATION

N° 29 - 12.04.2018

En exercice.....26
Présents.....22
Votants.....25
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES

10. URBANISME

**Ouverture à l'urbanisation d'une zone 1NA – Secteur
Fougerou à Sainte-Marie de Ré**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
Le 12 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 5 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAudeau,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Francis VILLEDIEU.

Secrétaire de séance : M. Gérard JUIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201829-DE
Reçu le 13/04/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 avril 2018

DÉLIBÉRATION

N° 29 - 12.04.2018

En exercice.....26
Présents.....22
Votants.....25
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES 10. URBANISME

Ouverture à l'urbanisation d'une zone 1NA – Secteur du Fougerou – Commune de Sainte-Marie de Ré

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5216-5,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-45 et suivants et R.153-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'île de Ré, et notamment le 1^{er} groupe de l'article 5.1 relatif à l'aménagement de l'espace dont le plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, entérinés par arrêté préfectoral n°2500-DRCTE-BCL en date du 7 décembre 2017,

Vu le Plan d'occupation des Sols de la commune de Sainte-Marie-de-Ré approuvé 18/05/1995, modifié le 07/06/1996, révisé le 08/03/2002, modifié le 18/10/2002, 12/12/2003, révisé (révision simplifiée) le 16/12/2005, le 16/12/2005, modifié le 06/10/2006, modifié (modification simplifiée) le 18/09/2009, modifié le 16/10/2009, modifié (modification simplifiée) le 23/07/2010, le 23/07/2010, le 21/01/2011, modifié le 19/10/2012, modifié (modification simplifiée) le 17/12/2015,

Vu les articles L 123-13-1 du code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté n° 2018-14 du 3 avril 2018 du Président de la Communauté de Communes prescrivant la modification n° 7 du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Sainte-Marie-de-Ré,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 avril 2018,

Considérant que le secteur du Fougerou est classé en zone 1NA du Plan d'Occupation des Sols permettant, dans le cadre d'une modification de ce même plan, d'être aménagé ;

Considérant qu'une Zone d'Aménagement Différé avait été créée par arrêté préfectoral le 21 janvier 2008 et qu'elle avait pour objet de développer des équipements d'intérêt public et collectif, ainsi que l'offre de logements aidés ;

Considérant que cette Zone d'Aménagement Différé a pris fin le 6 juin 2016, suite à la promulgation de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris qui a réduit les délais des Zones d'Aménagement Différé de 14 ans à 6 ans ;

Considérant que la volonté communale de poursuivre cet aménagement est inscrite dans une dynamique d'intérêt général, afin de réaliser notamment la construction de logements en accession sociale permettant d'accueillir de jeunes familles, du logement locatif et l'aménagement d'équipements publics ;

Considérant que les aménagements et équipements nécessaires à la réalisation de cette opération viendront compléter ou se raccorder sur ceux existants dès lors que le secteur du Fougerou est bordé par des quartiers accueillant déjà des habitations ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201829-DE
Reçu le 13/04/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 avril 2018

DÉLIBÉRATION

N° 29 - 12.04.2018

En exercice.....26
Présents.....22
Votants.....25
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
10. URBANISME

**Ouverture à l'urbanisation d'une zone 1NA – Secteur du
Fougerou – Commune de Sainte-Marie de Ré**

Considérant que la situation du site et son aménagement permettront notamment de servir de liaisons inter quartiers facilitant les déplacements des futurs habitants mais également des résidents des secteurs voisins ;

Considérant que l'accessibilité du secteur est facilitée par les axes suivants, avenue du 8 mai, la rue du 14 juillet et la rue du Clos, ainsi que les rues André Chaigne, des Alouettes et enfin les rues de la République, des Francs-tireurs et du Fougerou (*plan annexé à la présente délibération*) ;

Considérant que l'urbanisation alentour est un atout supplémentaire pour l'aménagement de ce secteur, notamment au regard des distances avec le pôle commercial et les services existants, renforçant ainsi une relation de proximité souhaitée ;

Considérant que le secteur est desservi par un réseau d'assainissement existant qu'il conviendra de compléter et que l'éclairage est présent en périphérie de l'opération, et qu'il conviendra de prévoir un dispositif pour la gestion des eaux pluviales ;

Considérant que la commune avait engagé des négociations avec les propriétaires de ce secteur afin de réaliser un projet d'aménagement d'ensemble ;

Considérant que des compromis, représentant environ 90 % de la surface de l'ensemble du secteur, ont été signés et qu'ils sont en attente de signatures en étude notariale ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider la proposition d'engager la modification du Plan d'Occupation des Sols portant, sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 1NA du secteur du Fougerou de la commune de Sainte-Marie de Ré à la lecture de ces motivations.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **l'ouverture à l'urbanisation de la zone 1NA relative au secteur du Fougerou sur la commune de Sainte-Marie-de-Ré.**

Affichée le :
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201829-DE
Reçu le 13/04/2018



LEGENDE

Pôle commercial de la place Antioche

Commerces et services

Périmètre d'accessibilité piétonne 10 min

Voies d'accès au secteur du Fourneau

- 1. Mairie - 2. Médiathèque - 3. Cabinets Médicaux - 4. La Poste - 5. Supermarché - 6. Eglise

Rapport Conseil Communautaire - 12 avril 2018

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201829-DE
 Reçu le 13/04/2018